

Modernisation de la délivrance des cartes d'identité



A compter du 21 mars 2017 les cartes nationales d'identité ou leur renouvellement ne pourront plus être traités en mairie de Valloire.

A cette date, la délivrance des CNI sera assurée par les Mairies équipées d'un dispositif de recueil (DR) permettant de collecter les empreintes numérisées.

Les administrés pourront déposer un dossier, soit la Mairie de SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE, soit à la Mairie de MODANE (seules Mairies équipées en Maurienne).

Une pré-demande en ligne pourra être effectuée sur le site internet suivant : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/>

Il sera nécessaire contacter une des deux mairies équipées :

Mairie de SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE : prendre RDV par téléphone au 04-79-64-11-44 du lundi au samedi midi pour les dossiers de demandes de CNI.

Mairie de MODANE : ouverte du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30 sans rendez-vous.